

Ecole des deux lacs  
514, Route de Saint Jean  
73 170 SAINT JEAN DE CHEVELU  
Circonscription d'Aix-Les-Bains

Présents :

<b>Présidente (directrice de l'école)</b>	✓	Mme POLICASTRO
<b>Équipe enseignante</b>	✓	Mme VILLARD (CE2/CM1/CM2)
	✓	Mme JOUMARD (PS/MS/GS)
	✓	Mme DEMOUY (PS/MS/GS)
	✓	Mme PÊCHEUR (PS/MS/GS)
<b>Mairie</b>	✓	Mme GIROD (Maire St Jean De Chevelu)
	✓	Mme LEGAUT (Commission scolaire St Jean De Chevelu)
	✓	Mme HOTTE (Commission scolaire St Jean De Chevelu)
	✓	Mme CONTET (Commission scolaire St Paul)
	✓	Mme GERMAIN (Commission scolaire St Paul)
<b>Parents élus</b>	✓	Mme SOULLARD
	✓	Mme LE TURDU
<b>DDEN</b>	✓	M. JEANDET
<b>CCY</b>	✓	Mme CHAROUX (référente accueils périscolaires)

Excusés :

<b>Mairie</b>	✓	Mme DUTHEL (Commission scolaire St Jean De Chevelu)
<b>Parents élus</b>	✓	Mme PESSENET
	✓	Mme GENESTE
	✓	Mme MARTIN
<b>Inspection</b>	✓	M. LEDOUIT
<b>Équipe enseignante</b>	✓	Mme HAUCHARD
<b>CCY</b>	✓	Mme GUILHEM (directrice des accueils périscolaires du canton de Yenne)

Début du conseil d'école à 19h

## I) Fonctionnement de l'école

### a) Présentation des nouveaux membres du CE

Le conseil débute par la présentation des nouveaux membres du conseil d'école avant de passer aux thèmes de l'ordre du jour.

Les représentants des parents élus cette année sont Mme SOULLARD Marie (titulaire), Mme LE TURDU Elsa (titulaire), Mme PESSENET Sophie (titulaire), Mme MARTIN Vanessa (titulaire) et Mme GENESTE Marie (suppléante).

Mme Sophie Pêcheur est la nouvelle enseignante de PS/MS/GS nommée à mi-temps en complément de Mme Demouy.

Mme Felder, complétant Mme Policastro les jeudis, est remplacée par Mme Hauchard (excusée) jusqu'à l'issue de son congé maternité. Mme Felder sera vraisemblablement de retour le 29 avril 2024.

b) Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole présents.

c) Point sécurité

→ *Exercice PPMS* : Le premier exercice PPMS « intrusion » a été réalisé le jeudi 21 septembre, dans la matinée. A cette occasion, étaient présents la gendarmerie de Yenne représentée par l'adjudant-chef Sébastien DUBUS, ainsi que M. WAGON et Mme DUTHEL de la mairie. Le choix effectué a été celui d'un confinement dans les classes. Les classes de maternelles ont été libérées en premier. Ce qui a valu aux élémentaires de rester confinés près de 20 minutes. Un temps de discussion a ensuite été pris avec les élèves d'élémentaire et les gendarmes afin d'expliquer le but de ces exercices et d'analyser les réactions des élèves. Seuls les personnels avaient été prévenus de l'exercice. Discussion d'autant plus importante puisqu'elle a été complétée à posteriori lors de l'hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty le 16 octobre.

→ *Exercice incendie* : un exercice d'entraînement à l'alerte incendie a été réalisé le jeudi 28 septembre 2023 sur un temps de l'après-midi (après la sieste des maternelles). L'évacuation s'est déroulée sans problème et les enfants sont maintenant bien habitués à ce style d'exercice.

L'alarme incendie de la classe de Mme Villard s'est déclenchée le vendredi 20 octobre pour une raison inconnue. Les classes d'élémentaires ont évacuées calmement et sans problème. Ce dispositif n'a pas déclenché les autres normalement reliés au reste de l'école.

M. Palisser, responsable technique de la mairie étant également présent ce jour il n'a pas été constaté d'anomalie. Différentes vérifications ont été faites pendant l'interruption pédagogique de la Toussaint, aucune anomalie n'a été détectée, la situation ne devrait pas se reproduire.

→ *Vigipirate*. Suite aux événements tragiques du 13 octobre 2023, l'Etat a été décidé d'élever le niveau du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ». Au sein de notre école, seuls les personnels de la communauté éducative sont autorisés à entrer dans l'école. Un "filtrage" est assuré par l'adulte au portail aux horaires d'entrées et de sorties. Dans les faits rien n'a changé pour les élémentaires. Toutefois, côté maternelle, merci de noter que plus aucun parent (y compris de petite section) n'est autorisé à pénétrer dans l'école. L'accueil et la récupération des élèves se fera au portail uniquement. Les rendez-vous avec les parents, les interventions de personnes extérieures ou les sorties sur temps scolaire ne sont pas remis en cause. Ces aménagements sont valables jusqu'à nouvel ordre et seront susceptibles d'être modifiés en cas de besoin. L'ensemble des familles de l'école en seront informées en temps voulu le cas échéant.

d) Vote du renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire (OTS) à la rentrée scolaire 2024

L'organisation du temps scolaire (OTS) est fixée pour 3 ans. Nous devons donc voter pour l'OTS de notre école pour les années 2024 – 2027.

Rappel du cadre national (NOR : MENE1302761C / Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 / MEN - DGESCO B3-3) à l'intérieur duquel des adaptations locales concertées au niveau des territoires seront possibles.

La semaine scolaire doit être organisée selon les principes suivants :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves ;
- 36 semaines d'enseignement par année scolaire
- une journée d'enseignement de 5h30 maximum, avec une ½ journée ne pouvant excéder 3h30 ;
- une pause méridienne d'1 h 30 minimum ;
- la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints d'élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Proposition d'OTS

Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30 – 11h30	Temps scolaire
11h30 – 13h20	Pause méridienne / APC
13h30 – 16h30	Temps scolaire
16h30 – 18h30	Garderie / APC

L'OTS de l'école des Deux Lacs de St Jean de Chevelu est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole telle que proposée ci-dessus.

## II) Projet et vie de l'école

### a) Effectifs et répartition des élèves

Niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
<b>Nombre d'élèves</b>	14	19	10	11	11	5	16	6	<b>92</b>
De St Paul S/Y.	7	11							<b>18</b>

Nous avons 92 élèves cette année (76 familles) répartis en 4 classes de 3 niveaux.

	PS/MS/GS	PS/MS/GS	CP/CE1/CE2	CE2/CM1/CM2
Elèves	Mme Joumard <b>21 (7/9/5)</b>	Mme Demouy <b>22 (7/10/5)</b>	Mme Policastro <b>24 (11/11/2)</b>	Mme Villard <b>25 (3/16/6)</b>

### b) Parcours de l'élève

→ Evaluations des élèves

Le Livret Scolaire Unique est transmis par semestre (une fois en février et une fois en juin) pour les élèves d'élémentaires. Les maternelles ont un cahier de vie/réussites attestant de leurs progrès au fil des périodes.

Des évaluations nationales ont eu lieu pour les élèves de CP, de CE1 et de CM1. Les CP en auront une nouvelle en janvier 2024. Globalement le niveau est satisfaisant. Certains élèves sont dans des groupes « fragile » et « à besoin ». Afin de les aider à progresser de la différenciation est mise en

place en classe par les enseignantes, des APC pourront être proposés aux élèves, de même que la mise en place de dispositif d'aide spécialisé.

→ Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Certains élèves en difficulté seront accompagnés par M. VALLET, enseignant spécialisé qui sera présent sur l'école. De même, Mme Remontes-Neto psychologue scolaire, intervient déjà auprès de plusieurs élèves et leur famille.

#### c) Harcèlement

Le plan de prévention harcèlement 2023-2026 produit en équipe l'an passé et voté lors du 1<sup>er</sup> CE est toujours d'actualité. Une vigilance accrue est partagée par l'ensemble des adultes de l'école. Tous les élèves, à partir du CE2 compléteront une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Deux heures du temps scolaire seront banalisées entre le 9 et le 15 novembre. Mme Villard a effectué la passation ce jour. Cette enquête permettra d'avoir une vision précise des faits de harcèlement à l'échelle d'une classe, de l'école et d'adapter notre plan harcèlement en fonction de ces résultats. L'équipe pédagogique se réunira en conseil de cycle afin d'examiner les réponses et tiendra l'ensemble des parties concernées informées.

En lien avec le cyber harcèlement, les élèves de Cycle 3 (CM1/CM2) travaillent en ce moment sur ce thème et passeront leur « permis internet » le lundi 18 décembre en présence de l'adjudant-chef Sébastien Dubus de la Gendarmerie de Yenne.

#### d) Projet d'école

L'équipe pédagogique doit réécrire le Projet d'école cette année. Nous y consacrerons plusieurs réunions très prochainement.

#### e) Projets sportifs et culturels en lien avec le projet d'école

Projets Détails	Montant total	Participation Mairie/SMAPS	Participation Amis de l'Ecole	Participation Parents
Intervention FNE CP- CM2. Jeux de piste, les animaux du lac.	Gratuité			
Intervention dans le cadre de la semaine du goût – Florence (fruits et légumes de saison)	Gratuité			
Cycle natation C2/C3 (49 élèves) M28/11 au V12/01/24	2100.00 € 1890.00 €	3990 €		
Spectacle et repas de Noël sur la Vague des émotions J18/12/23		590 € (spectacle)		
24h Danse pour les maternelles 24hThéâtre pour les élém. Restitution le 12/04/24	3072.00 €	1536.00 €	1536.00 €	
Cycle glisse C1 (43 élèves) Lun/vend du 29/01 au 16/02	T1260 € /loc 1110 € 2370 €		En attente 1260 €	1110 € Participation 25 €/famille (loc + entrée)
2x3 Interventions FNE par classe de maternelle	1298.40€		1298.40€	
Sortie observatoire du Lagnieux Sortie observatoire du Bourget	180 € ou 280 €		En attente	

4 Interventions FNE classe élémentaire (Mme Villard)	910 €	500.00 € subvention validée 22/09	410 €	
Sortie Spectacle Elem « Le monde du silence gueule » Casino Aix 5/03/24	294 € + 260 €		554 €	
Sortie Spectacle « Frisons » La Traverse Bourget (43 élèves)	215 + 260 €		475 €	
Cycle ski nordique élémentaires (49 élèves) journée des L 4, 11 et 18/03/24	Att devis TR subvention Cons. Régional Forfait Subvention Cs Départmt.		Avance des frais de TR	Participation 762 € (C2) loc/moniteurs 794 € (C3) 1556 € soit 32€/famille
Savoir Rouler à vélo CP/CE1/CE2 Bloc 1-2 – 3 séances + 1 sortie 29/4, 3, 6, 13/05/24	750 €		750 €	
Savoir Rouler à vélo CE2/CM Bloc 2-3 – 3 séances + 1 sortie 29/4, 3, 6, 13/05/24	850 €	500 €	350 €	
Sortie scolaire de l'école	En Attente			
Total	15915,40 € (hors sortie fin d'année)	6616 € (dont 1536 € SMAPS – 500 € savoir rouler)	6633,40 € (hors avance transport ski nordique & sortie sco fin d'année)	2666 € soit 35€ en moyenne par famille pour l'année

f) Projets en lien avec des partenaires extérieurs sur l'école

→ *Les cafés familles*

Un café familles aura lieu chaque mois proposé par Mme Quinones du pôle ressources petite enfance. Plus largement les pôles ressources de la CCY sont de vrais lieux d'informations et d'échanges pour les parents (emprunt de livres, discussions sur la parentalité, rdv...).

→ Lire et faire Lire

Une bénévole passionnée de l'association FOL Lire et faire lire vient lire des livres à nos élèves chaque lundi lors de la pause méridienne.

g) Travaux en cours et à venir

→ La parole est laissée à Mme LEGAUT. Aucune intervention n'est à prévoir sur les bâtiments. Cependant l'abattage des deux arbres situés dans la cour de la maternelle est confirmé. En effet, leur mauvais état attesté par deux visites des agents de l'ONF, ne laisse aucune autre alternative. La coupe est prévue dans les prochaines semaines, en dehors du temps scolaire. La date sera communiquée en amont afin de pouvoir préparer les élèves à ce changement. Un projet d'aménagement des cours de l'école sera étudié.

→ Chauffage. Le chauffage montre une faiblesse notamment du côté des maternelles. M Palisser est intervenu ce jour et surveille la situation qui devrait se rétablir.

**III) Questions diverses**

Pas de question posée préalablement. Mme Soullard indique quelques difficultés s'agissant de la prise en compte du sens de circulation sur le parking de l'école. Elle suggère la mise en place d'un panneau indicateur comme la reprise du marquage au sol. Ce point sera examiné par la mairie.  
Pas d'autre question.

Fin du conseil à 19h55.

Pot de l'amitié